

## DOCTEUR M. DUVERNOY

---

### Notes sur l'histoire du cheval comtois

Lorsque Monsieur DESBOIS, le regretté Directeur du Haras Pompadour, était Sous-directeur à BESANCON, il avait en 1922 écrit une histoire du cheval comtois qui était restée manuscrite. J'avais remis à l'auteur les notes que j'avais amassées pour la période antérieure au XIX ème siècle.

Depuis, des recherches aux Archives Nationales et aux Archives communales de PONTARLIER, m'ont donné des renseignements nouveaux. Pour la période post révolutionnaire, je dois beaucoup au travail de Monsieur DESBOIS, je me suis efforcé de le compléter.

La race chevaline Comtoise dont HUZARD le Père a pu dire au XVIII siècle "Cette race dont le berceau est la haute montagne, c'est-à-dire les cantons de Maïche, de Russey, Morteau, est une race mère douée de caractères distinctifs qu'elle tient de la Nature" est une très vieille race qui jadis était réputée et recherchée. C'est d'elle que j'ai essayé de retracer l'histoire me bornant au cheval du département du Doubs, les deux autres départements de la Franche-Comté ayant évolué vers un autre élevage.

A première vue le climat des plateaux de Maïche, du Russey, de Pontarlier ne paraît pas favorable à l'élevage du cheval. A une altitude moyenne de 800 mètres le climat y est rude, l'hivers long et rigoureux. La neige qui couvre le sol pendant 5 à 6 mois de l'année, force les bêtes à la stabulation et trop souvent, il faut le reconnaître, dans de mauvaises conditions hygiéniques.

Ces inconvénients sont compensés par de vastes et d'excellents pâturages ou comme l'ont dit MM. JACOULET & CHOMEL contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions de la France les fourrages des hauteurs sont plus succulents et nutritifs que ceux des régions moyennes et basses, le sol calcaire est favorable au développement du squelette et dès les premiers beaux jours les élèves passent toute la belle saison au grand air.- Ils y acquièrent une rusticité, une endurance au travail, qui en font de bons serviteurs courageux, faciles à entretenir, il faut le dire, leurs défauts de conformation et encore trop fréquent.

La race chevaline franc-comtoise au dire du professeur SANSON serait une variété de la race germanique importée dans nos régions par les Burgondes, mais, quoiqu'il en soit de ses origines, nous n'avons que peu de renseignements sur elle avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Nous savons que dès le IV<sup>ème</sup> siècle avant J.C., Publius Végèce signale la qualité des chevaux de la Bourgogne dans son traité " De l'art vétérinaire " ; il les dit " très bons et de longue durée au travail". Mais s'agit-il du cheval franc-comtois, c'est probable, mais je n'oserais l'affirmer. Nous savons que Charles QUINT considérait le cheval comtois comme apte à améliorer la race chevaline de Bourgogne ( 1544). Le vieil historien GOLLUT ( dans ses " Mémoires historiques de la République séquanaise ", Dole 1592) en parle en ces termes : " Si vous le voulez mettre au chariot, il s'emploiera et y durera longtemps; si vous le faites servir à la selle, vous l'aurez ordinairement d'un bon par ou trotant au trot de renard qui n'ébranle l'homme sur la selle.

Il sera prompt et vite à la course, léger pour franchir le fossé qu' il ne refuse point de passer, et finalement qui ne se dégoûte pas facilement par la sueur et le travail.

Au moyen de quoi les hommes de guerre le choisissent volontiers non seulement pour le harqueboustier à cheval, mais encore pour le lancier ou cheval léger ; parce que le connaissant courageux ne refusant le choc, long à la peine, qui ne se dégoûte pas facilement et le préfère à plusieurs autres de plus riche taille. Ces chevaux ont été autrefois de plus haute stature (de plus haute taille). Mais maintenant et de jour en jour, ils s'amoindrissent pour deux raisons. La première, c'est que le haras n'est choisi soigneusement et nourri comme il convient et qu'on fait saillir les jeunes poulains de deux ans, pour avant de les vendre, en tirer profit et les rendre plus joyeux, au moyen de quoi le poulain qui en naît ne peut être ni si puissant ni si fort qu'il devrait.

Louis XIV conquiert la Franche-Comté en 1674 et dans le "Mémoire de la Franche-comté "établi par l'intendant de la Franche-Comté en 1698, nous trouvons quelques lignes concernant l'élevage : " Il y a peu de pays où les pâturages soient meilleurs et plus abondants que dans la partie de cette province que l'on nomme Franche-Montagne, c'est aussi ce qui en cause toute la richesse par le commerce qui s'y fait des bestiaux, fromages et beurre. Les haras dont l'établissement est très considérable particulièrement à la montagne, est (sic) sans difficulté ce qui y apporte le plus d'argent ".

L'élevage du cheval devait en effet être important puisque pour une seule campagne de guerre de 1696, le roi trouvait 4000 juments qu'il payait 225 livres chacune et que les marchands de Champagne, de Bourgogne, de Brie et du Berry enlevaient de la province environ 5000 chevaux par an. Les troupes qui hibernaient en Lorraine et en Dauphiné, y achetaient près de 2000 chevaux par chaque quartier d'hiver.

L'administration des Haras fonctionna en Franche Comté dès 1740 avec la réglementation de Colbert de 1665, modifiée en 1717.

La province était divisée en deux sections, Baillage de la plaine et Baillage de la montagne, ayant chacune à leur tête un inspecteur particulier; quatorze agents subalternes dits " gardes Haras" où visiteurs complétaient le service.

La province (au point de vue haras) était divisée en 350 cantons avec au moins un étalon par canton. Tous ces étalons étaient entre les mains de cultivateurs dits " garde étalons". Ces derniers jouissaient de certains privilèges : exemption de la collecte des tailles et de l'impôt du sel, exemption du guet, du logement des gens de guerre et de toute corvée ou fourniture de chariots et autres services de troupes en marche. En plus de 50 livres de rétribution annuelle, ils touchaient trois livres et un boisseau d'avoine mesure de Paris, pour chaque jument saillie.

Les gardes étalons étaient tenus de conserver leurs chevaux en bon état, ils ne pouvaient les vendre sans autorisations et ne pouvaient les employer au service du carrosse, de la chasse, de la charrue, du charroi à peine de 300 livres d'amande ( dont la moitié revenait au dénonciateur). Deux fois par an, au printemps et à l'automne, les étalons étaient soumis à une visite de l'inspecteur. Les propriétaires des juments étaient tenus de s'adresser à l'étalon de leur canton, on confisquait la jument s'ils contrevenaient au règlement. En 1740, il existait pour la province 450 étalons répartis en trois classes :

1° - étalons royaux ou provinciaux qui furent toujours en petit nombre pour la Province.

2° - étalons approuvés qui étaient la propriété des gardes étalons, l'administration remboursant la moitié du prix d'achat aux propriétaires.

3° - étalons dits " d'aide". C'était en général, dit Demalix l'aîné (qui fut visiteur dans la Province), un très beau poulain de deux ans provenant surtout de la montagne et qui était ménagé pendant deux ans et qui remplaçait ensuite l'étalon approuvé dont l'inspecteur permettait volontiers la vente à moins qu'il ne fût très distingué dans son espèce.

En 1750, un mémoire anonyme (Archives Nationales H.214 ter) constate que l'élevage est en péril, il signale la dégénérescence de la race, il dénonce l'incapacité notoire de la majorité des gardes-étalons, leur ineurie, leur défaut de soins pour leurs chevaux qu'ils ont du reste beaucoup de difficultés à se procurer.

Pour remédier à cet état de choses, il préconise l'établissement de dépôts d'étalons et l'introduction de reproducteurs étrangers : " Les Turcs, les Arabes, les Napolitains se croiseraient avec la race franc-comtoise et il y aurait lieu d'introduire des limousins et des normands pour faire des chevaux de selle et quelques danois pour les chevaux de carrosse". En 1754, on accepte ce projet au moins étrange comme mélange de sangs divers et on établit deux dépôts d'étalons à Besançon et à Quingey. On y place 56 chevaux pour la plupart allemands. Pendant les périodes de l'année où ils ne faisaient pas la monte, on les employait au transport du sel des Salines de Montmorot et de Salins dans les divers baillages de la Province.

Comme ces chevaux ne pouvaient assurer la monte de toutes ces juments, on créa un organisme nouveau. Les gardes - étalons ayant été supprimés on nomma des particuliers qui, sous le nom " d'Entrepreneurs des Etalons Réunis" se chargèrent de fournir à leurs frais les étalons nécessaires, avec les mêmes avantages que les gardes-étalons. Ces "Entrepreneurs" mettaient un ou deux étalons chez des particuliers qui prirent le nom de " conducteur". Ce système ne tarda pas à se montrer totalement défectueux. Tel village de la montagne qui possédait de 150 à 170 juments et qui donnait année commune plus de 100 poulains fut bientôt réduit à 8 ou 10 juments et la province qui dans les guerres précédentes fournissait chaque année 4000 chevaux pour les convois d'artillerie n'en put fournir qu'avec peine le tiers quelques années plus tard. De plus les produits des étalons royaux se vendaient fort mal, étant légers, enlevés et délicats.

Les plaintes deviennent si fréquentes que le Roy décide en août 1759 d'envoyer à Pontarlier, centre d'élevage important, Mr. De Labersac (2) premier sous-lieutenant des chevaux légers de la garde, assisté de Monsieur le Président de Chatillon, délégué par le parlement, pour faire une enquête. Mr. De Boynes Intendant de Bourgogne, enjoint au Magistrat de Pontarlier de réunir le 7 septembre 1759 les poulinières de la région et les pouliches ainsi que les poulains de 3 ans et au-dessous.

"Si quelques-uns des habitants dit Mr. BOYNES avaient des représentations à faire, MM. Les Commissaires les écouteront avec plaisir et ils pourront s'adresser à eux avec toute la confiance que doit inspirer leurs commissions". 52 propriétaires, éleveurs de Pontarlier ou des villages voisins, présentèrent 68 juments, dont 8 sont signalées comme aveugles, 20 poulains et pouliches de 18 mois et 19 poulains et pouliches de l'année.

---

*(2) Lubersac( Comte de) François Louis, né à Brives le 28 Novembre 1713, Page de la Grande Ecurie de 1731 à 1735, Ecuyer Cavalcadour en 1736, Ecuyer ordinaire en 1740. A la Grande Ecurie jusqu'en 1745. Dirige dès cette époque l'instruction de l'école des chevaux- légers de la garde. Premier sous-lieutenant aux chevaux-légers en 1759, Brigadier de cavalerie en 1761, Maréchal de camp en 1762. Retraité en 1765.*

Parmi la trentaine de cultivateurs qui donnèrent leur opinion, deux seulement se déclarèrent satisfaits, les autres disent nettement qu'ils sont très mécontents du nouveau système et se plaignent. On rédige un procès-verbal qui dit : " Depuis 2 ans la plupart de ceux qui tenaient des juments s'en sont défaits pour ne tenir que des bœufs parce que leurs juments ne produisent aucun poulain. Le Conducteur de la région n'a que de mauvais étalons entre autres un poulain de deux ans, trop petit, trop faible et trop peu prolifique".

Tous les propriétaires sont d'avis qu'on laisse à chacun la liberté de faire saillir leurs juments où ils voudront, comme cela se pratique en Suisse où les poulains et pouliches se multiplient à l'infini. Ils allèguent pour raison que les juments ne peuvent retenir si elles ne sont pas saillies par un étalon qui leur convienne, ce qui ne peut se faire sans en avoir choix. Tout ce qui vient d'être dit contre le nouvel Etablissement montre le mécontentement de tous les propriétaires et il est vraisemblable que sous peu, tous se déferont de leurs juments pour ne plus tenir que des bœufs.

Je ne sais si MM. De Lubersac et de Chatillon firent d'autres enquêtes dans la Province, mais leur rapport à Paris fut concluant puisque dès le 4 Février 1760, l'Intendant de Bourgogne, Mr. De BOYNES faisait placarder un avis disant que :

" Sa Majesté le Roy, sur les représentations du Parlement, ayant ordonné la suppression des Etalons Royaux et des autres " Etalons Réunis ", les dépôts de Besançon et de Quingey sont supprimés et qu'il est donné permission aux Entrepreneurs de vendre leurs Etalons. Comme le temps manque pour rétablir de suite les Gardes-Etalons, il est permis aux habitants propriétaires de juments des chefs-lieux de cantons de faire toutes conventions avec des particuliers pour être fournis de nombre d'étalons nécessaires pour la monte prochaine à raison de 30 juments par étalon. "

La même année la ville de Pontarlier traite avec Pierre François Ballanche " de dessus Larmont " et Claude Joseph Bourdin qui s'engagent à fournir les étalons nécessaires à la monte, à la fin de l'année les Gardes-étalons sont rétablis.

Ainsi se termine une regrettable expérience qui faillit détruire l'élevage du cheval comtois.

Grâce à Damalix nous avons un recensement général de la population chevaline de la Province en 1774-75. Il existait alors 543 étalons approuvés, 200 dits " d'aide " et 18 étalons royaux. 30400 juments (dont 10 000 environ pour les régions qui font actuellement partie du département du Doubs), avaient produits 14 956 poulains et pouliches. En 1778, la dépense totale pour le service des haras de la Province, était de 94 634 livres, Mr. de Forno (d'une famille noble originaire des Grisons) et Mr. de BUYER fils étaient inspecteurs et touchaient chacun 1 000 livres d'appointements plus 500 livres de gratifications.

L'élevage paraît avoir été à son apogée à cette époque. La Province était parcourue régulièrement par les marchands des provinces voisines qui achetaient les meilleurs sujets.

" Il s'en faisait, dit le comte de Montendre, un grand commerce sur la place de Lyon où ils étaient fort recherchés pour le carrosse. Les marchands de Bourgogne, du Lyonnais, en fournissaient le Comtat Menaissin et les exportaient en Italie où ils étaient recherchés et appréciés. "

" Nous en fournissons, dit Damalix, une grande quantité pour le service des postes et des messageries. Ajoutons que les Suisses de Neufchâtel et du canton de Fribourg viennent tous les ans acheter des pouliches pour remplacer les vieilles poulinières. Bref, nous sommes les fournisseurs de tous les voisins "

Mr. de Lacoré, intendant de Franche-comté, nous donne aussi quelques renseignements dans un mémoire daté de 1780 et adressé à Mr. DUCLOS, inspecteur des haras de France. " Le régime, dit-il, qui paraît convenir le mieux à cette Province, est le régime du règlement de 1717. L'espèce des chevaux franc-comtois n'est point fine ni propre en général pour la selle, mais les chevaux de trait y sont aussi bons que beaux, excellents pour le service de l'artillerie et des vivres (1).

---

(1) *Buffon dans son Histoire Naturelle 1749-1750 dit : " La Franche-Comté fournit de très bons chevaux de tirage " .*

Pendant la guerre de 1744, la Province a fourni un nombre considérable de chevaux de charrois. Les Baillages d'Ornans et de Pontarlier donnent les meilleures productions. Les poulains et les pouliches se vendent très facilement de 5 à 6 louis et même jusque 10 et 12. Ce commerce est d'un très grand produit et mérite d'être aidé et protégé.

Les étalons de la Haute et Moyenne Montagne, presque tous comtois, sont infiniment plus beaux, plus forts, plus relevés que ceux de la Plaine. L'opinion générale est de ne point changer l'espèce ni de croiser les races. Les essais qu'on a pu y faire n'ont pas réussi et le préjugé est si enraciné contre tout système de ce genre que si on proposait des chevaux de race étrangère, les habitants vendraient plutôt leurs juments ".

L'administration avait conservé quelques étalons étrangers dits étalons provinciaux. Un sieur OUGIER, garde-étalon à Auxon-dessous, les avait en dépôt ; ils n'étaient plus que quatre. Sieur OUGIER étant mort en 1777, Mr. de FORNO est chargé de les faire venir à Besançon et de s'en occuper, il en réforme deux et ne garde pour assurer le service " qu'un normand bai 8 à 9 ans et un danois noir sain de 19 ans ". Ces étalons dits " aptes à saillir les juments de distinction " faisaient gratuitement la saillie ; le choix des poulinières était fait par l'inspecteur.

En 1780, ces étalons provinciaux sont en nombre de quatre.

- 1) l'Aimable, limousin bai brun, élégant et distingué, propre à donner des chevaux de selle.
- 2) Le Normand bai clair, propre à donner des chevaux de selle.
- 3) Le Bijou bai, normand distingué propre à donner des chevaux de selle.
- 4) Le Vigoureux comtois noir zain, figure régulière et distinguée propre à donner des carrossiers.

Il existe aux Archives Nationales ( Série H.724-728) de volumineux dossiers qui comprennent les rapports des visites des Inspecteurs.

Chaque étalon y est noté : robe, taille et caractéristiques. Tous sont de race comtoise à part quelques très rares chevaux dits d'origine suisse ( 3 seulement en 1788). 90 pour cent sont de robe baie ; quelques noirs et quelques très rares alezans. La taille oscille entre 4 pieds 5 pouces ( 1m43) et 4 pieds 10 pouces ( 1m57). Les défauts les plus souvent signalés sont : bas du devant, dos creux, grêles de membres, jarrets serrés, tendons faillis. Quelques chevaux sont dits " très épais aptes au gros trait " ; ceux qui sont dits " aptes à faire des dragons " sont l'exception. Les défauts de construction sont beaucoup plus fréquents parmi les étalons de Baillages de la Plaine et, chose plus grave, les fluxionnaires y sont extrêmement nombreux. La rubrique " à réformer, aveugle " y revient plusieurs fois à chaque visite.

Une correspondance assez importante des inspecteurs avec le directeur Général à Paris ( Mr. DUCLOS, puis le marquis de Polignac) permet de se rendre compte de la difficulté devant laquelle on se trouvait pour avoir de bons étalons d'âge. Vers 1778, la moitié des étalons étaient des poulains de deux ans, et de Paris ; on reproche aussi à Mr. de Forno d'avoir trop d'étalons qui n'ont que 4 pieds 3 à 4 pouces ; il répond " qu'il fait ce qu'il peut, que du reste il a beaucoup de chevaux de 3 ans seulement, qui prendront de la taille en prenant de l'âge ". L'élevage du cheval traverse dès lors une crise et diminue d'importance. " En 1775, dit Damalix, une maladie vépizootique avait décimé les Provinces méridionales de la France où presque tout le bétail rouge avait péri.

Ce fléau fit hausser considérablement l'année suivante le prix des bêtes à cornes et on s'est attaché depuis en Franche-Comté à en élever le plus qu'il a été possible. Le commerce des beurres et du fromage est devenu facile et avantageux. "

En 1780, il existe 28 600 juments poulinières, en 1785, 20 500. En 1788, 427 étalons approuvés et d'aide (15 % d'aide) ont sailli 16 000 juments qui ont donné 6 951 produits ; par rapport à la statistique de 1775 la diminution est d'importance.

Quelques éleveurs paraissent pourtant s'intéresser alors à l'élevage d'un cheval moins commun et commencent à faire des croisements. En 1789, il existe 17 étalons provinciaux ou royaux dont 14 normands, 1 demi-sang anglais et 2 chevaux de trait du Vimeux. C'est l'inspecteur de Forno qui, dès 1787 avait réclamé des étalons du Vimeux, comme aptes à se croiser avec la race franc-comtoise et un peu en désespoir de cause, car, dit-il, " la vraie race normande est presque introuvable à cause de nombreux croisements essayés dans cette province ". Il recommande d'éviter pour les chevaux du Vimeux, des chevaux à pieds plats " défaut trop fréquent dans cette race ". Il reçoit pourtant, à la même époque, deux Normands corsés et amples dont il est content et qui pourront produire des chevaux de cavalerie. Un an plus tard, on lui expédie un cheval anglais. " On m'annonce l'envoi d'un cheval anglais, écrit-il, espèce dont on ne soucie guère dans ma province et il est à courte queue ; c'est, vous le savez, un défaut impardonnable dans l'idée de nos cultivateurs. " Le marquis de MOUSTIER, écrit-il encore, désire créer un haras ; il en causera de vive voix avec Mr. de POLIGNAC ". Ce projet ne semble pas avoir eu de suite.

A la même époque, Mr. de Combelles à Salins, possédait un élevage ; il avait un étalon royal en dépôt " Le Cotentin " demi-sang normand, une jument royal, et il en réclame deux autres.

Le seul élevage de demi-sang, paraissant un peu important, dont j'ai trouvé des traces dans cette correspondance, est celui du marquis de MARMIER, baron de Ray, qui, dès 1776 avait un haras au château de Ray ( Hte Saône). Dans une lettre adressée à Mr. Duclos, il dit qu'après avoir été 25 ans officier de cavalerie et avoir eu un élevage en Champagne, il a installé depuis quelques années, un haras en Franche-Comté. Il n'a pas reculé devant des sacrifices considérables pour faire venir des juments des meilleures races anglaises et normandes, des étalons anglais et arabes. Ses efforts, dit-il, méritent d'être encouragés car il estime travailler ainsi à l'amélioration de la race franc-comtoise. Il offre six de ses élèves comme étalons :

- 1) un étalon noir de 7 ans (1 m 54) fils d'un étalon anglais et d'une normande de haute race
- 2) un étalon gris très distingué et suivi, 6ans, 1m 55, fils du même père, la mère étant fille d'un étalon barbe et d'une normande
- 3) un étalon bai brun 5 ans, 1 m 56, fort et distingué du même père et d'une normande
- 4) un étalon bai 4 ans, le père anglais, fils d'un arabe et d'une anglaise de haute race, la mère d'une normande
- 5) un bai de 3 ans du même père et de la même mère
- 6) un bai clair, 6 ans, même père que les trois premiers.

Le marquis de Marmier demande 50 louis de chaque cheval.

Cette offre est transmise à l'intendant de Lacoré qui répond: " Je ne pourrai placer que deux de ces chevaux attendu que l'espèce qui convient le mieux aux juments de cette province et ce que les cultivateurs désirent, ce sont des étalons propres à donner des chevaux de trait, genre de production qui réussit le mieux en Franche-Comté. Je ne prendrai du reste que les N°4 et 5, le père des quatre autres étant devenu aveugle non par accident ". ( aimable euphémisme pour dire que l'étalon était devenu fluxionnaire ). Je ne sais si les dits chevaux firent la monte en Franche-Comté, mais en 1783, le marquis de Marmier fait une demande au marquis de Polignac pour obtenir un étalon arabe, son étalon de demi-sang anglais étant mort ; on lui répond par un refus. En 1789, il est parlé aussi de juments dites juments royales mises en dépôt chez des éleveurs soigneurs ; j'avoue n'avoir aucun renseignement à donner à leur sujet. Il en existait onze à cette époque, c'est-à-dire que de toute façon, l'élevage d'un cheval de demi-sang propre à la selle ou au carrosse a été toujours très important dans notre pays.

Comment pouvons-nous figurer à l'heure actuelle ce qu'était le cheval franc-comtois du XVIII ème siècle. Damalix l'aîné dans un opuscule intitulé " Coup d'œil sur l'état actuel des haras de Franche-Comté " ( Besançon, Simard imprimeur 1790), nous en donne le portrait suivant :

" Quoique habitué à voir de gros comme de petits chevaux, j'avoue que je fus surpris agréablement à ma première visite des haras en 1774, de trouver aux rendez-vous pour nos revues à Avoudrey, Fuans, Morteau, le Russey, Maîche, des chevaux de forte taille, d'une structure solide et régulière, la tête assez belle et bien placée, l'œil vif et enflammé, l'encolure bien rouée, ornée d'une crinière longue et touffue, le garrot relevé, le poitrail bien ouvert, la cote arrondie, le rein double, les jambes non trop garnies de poils, un bon aplomb, enfin la démarche fière et animée ". Je me méfie que ce portrait est un peu flatté, mais on peut conclure me semble-t-il, en disant : cheval de format moyen, surtout apte au trait, et tous les auteurs sont d'accord à ce sujet, bon serviteur, courageux, énergique, s'entretenant facilement, ce qui explique la recherche dont il était l'objet. " Les meilleurs, comme le disait Gayot, devaient être de bons artilleurs corsés et des dragons un peu lourds et communs ".

Pour être complet, je signalerai que dans la région d'Orgelet de Salins et de Dole, 5 ou 6 baudets étaient employés à faire des mulets ; on leur donnait des juments " trop petites pour être saillies par des chevaux, mais trop propres par leur conformation régulière et un physique nerveux à donner des mulets ". Du reste les dauphinois, les Savoyards, venaient chaque année acheter ce genre de juments pour le même emploi.

L'élevage traverse malgré tout une période de crise et en 1789 le docteur Brassier, correspondant de la Société Royale de Médecine et anciennement chef de salle d'Etude de l'école vétérinaire de Lyon et garde haras du baillage de Baume-les-Dames, donne le premier le signal d'alarmes en publiant un mémoire intitulé " Projet qui indique les moyens les moins coûteux et les plus sûrs de rétablir l'espèce des chevaux en Franche-Comté. " Il y critique les méthodes de l'époque, s'élève sur les inconvénients des accouplements consanguins. Il propose de ne faire servir le même étalon que trois ans de suite dans le même canton. Il conseille de donner des encouragements pécuniaires aux fermiers et laboureurs propriétaires de beaux poulains pour leur permettre de les élever jusqu'à quatre ans et demi et cinq ans. A la même époque le marquis de Montrichard s'élève aussi contre les procédés de l'administration " on ne peut, dit-il, songer dans horreur et sans indignation aux lâches et intéressés procédés que l'on a vu de plusieurs inspecteurs des haras qui tolèrent aux gardes-étalons des étalons vilains, tarés et hors d'état de faire le service. " ( Archive du Doubs)

On sent dès lors un mécontentement général parmi les gardes-étalons. Ils se plaignent de ne toucher que la même rétribution qu'en 1717 ; ils arrivent difficilement à se faire payer les saillies. Ils reprochent à l'administration de les jeunes chevaux d'aide et d'autre part ils disent ne plus pouvoir trouver de bons chevaux adultes.

Cette même année, le chevalier du Bourdonnet, remplaçant Mr. de Buyer, annonce " que les gardes-étalons refusent d'acheter de nouveaux chevaux s'ils ne sont pas assurés d'être payés ". On relève à cette même époque, dans la correspondance de Mr. de FORNO de discrètes allusions au malaise général et aux événements qui se déroulent. Le décret du 20 Janvier 1790 de la Constituante supprime l'administration des haras. Le 29 Octobre 1791, de FORNO écrit, mélancolique, à son chef " Le département du Doubs a décidé la liberté entière des haras. La Haute-Saône, le Jura vont faire de même. La loi concernant la vente des étalons royaux vient de m'arriver ; je suis entièrement mis de côté ".

Dès le commencement du printemps 1790, les sieurs Roussey Et Gatgey d'Anans au d'épartement de la Nièvre (en Nivernais ) achetèrent dans nos montagnes 160 chevaux entiers. Nos gardes, écrit Damalix, n'attendent plus pour se défaire de leur étalons que l'arrivée des marchands Champenois, Briares, Bressans, Lyonnais, etc.... lesquels bien persuadés que tous nos étalons seront vendus à bon prix, ne manquent d'en venir faire des emplettes considérables. Or que nous en restera-t-il ensuite pour la saillie prochaine ? Fort peu certainement, voilà où nous en sommes ".

C'est le commencement de la décadence ; les guerres de la Révolution allaient contribuer à l'augmenter. En effet, de 1791 à 1793, la Franche-Comté subit de très nombreuses réquisitions ( 13 500 chevaux en une seule levée).

Un dépôt de remonte pour les régions de l'Est avait été créé à Vesoul dès 1791, et le comte de Montendre dans son livre des institutions Hippiques, pouvait écrire quelques années plus tard, parlant de l'élevage en Franche-comté : " Les guerres du Consulat et de l'Empire ne firent qu'augmenter le mal et on fait disparaître tout espoir de prospérité future ". Pourtant l'administration s'inquiétait de la situation de l'élevage et dès 1805 le Préfet du Doubs ( Jean de Bry (1) se préoccupe de la situation et " que l'élevage du cheval est sans contredit la plus importante branche de l'Economie rurale du département et qu'il est urgent de prendre des mesures pour restaurer la race des chevaux comtois abatardie par des croisements multipliés avec des chevaux suisses et surtout allemands, et par l'usage pernicieux qu'un intérêt mal dirigé introduit chez les propriétaires de faire servir 60 à 80 juments par des étalons de 18 à 20 mois ".

---

1) *Jean de Bry né à Vervins en 1760. Il était avocat et avait été élu député à la Législative en 1791. Farouche adversaire de la Tour il propose de créer un corps de 1 200 " Tyranicides " chargés d'aller frapper sur leurs trônes, les rois en guerre avec la France. Membre de la Convention il vota la mort du roi. Envoyé comme plénipotentiaire au Congrès de Rastadt, il fut blessé de 13 coups de sabre alors que ses deux camarades étaient tués. Ayant favorisé le coup d'Etat de brumaire il fut nommé Préfet du Doubs en 1801. Ce fut un bon Préfet, il favorisa de son mieux l'agriculture. On lui doit l'introduction dans le département, des betteraves fourragères et sucrières. Il favorisa le retour à l'Hôpital des Dames Hospitalières qui en avaient été expulsées. Napoléon le créa baron en 1809. Révoqué en 1816 et expulsé comme régicide, Louis Philippe le gracia en 1830 et lui accorda une pension. Il décéda à Paris en 1834.*

Il confirme que les meilleurs chevaux se trouvent dans les communes de Maîche, Tréwillers, le Russey, Morteau, Grand Combe, Avoudrey, Pierrefontaine. " Il existe, dit-il, plus de 2 000 juments de taille, de structure solide et régulière, dont les plus distinguées donneraient avec des étalons normands de taille et de tournure convenable d'excellentes productions " ( Archives du Doubs). Le Préfet conclut en demandant le rétablissement des haras et l'envoi de 18 normands et 8 indigènes. Par ordre du ministère, dès l'automne 1805, 8 étalons comtois (6 rouans et 2 gris) d'une taille moyenne de 4 pieds 11 pouces ( 1,60) furent achetés pour le département. Monsieur Damalix fils, artiste vétérinaire, fut chargé de les examiner et reconnut " qu'ils étaient de bonne et vraie race comtoise ". Dès Janvier 1806 un dépôt d'étalons est établi et on y affecte les susdits. Napoléon du reste, par un décret du 8 Juillet 1806 rétablit l'administration des Haras dans la France entière, on installa le dépôt dans l'ancien couvent des Dominicains ( Rue de Pontarlier (1)) et l'administration des haras reprit ses fonctions.

---

(1) *C'est actuellement le Service de Santé du 7 ème corps d'armée, succédant à une Ecole d'Artillerie. L'administration militaire ayant réclamé les locaux en 1830, les chevaux furent installés à Pontarlier en 1831, puis transférés à Jussey en 1836. En 1849 le Conseil Général du Doubs réclama le transfert du Dépôt à Besançon et acheta à cet effet pour 40 000 frs les bâtiments de l'usine dite " Fonderie de la Butte " qui avait fait faillite en 1833. Cette usine fondée en 1797 par un sieur Gaudillot fabriquait des chaises de jardin en fer. Les chevaux s'y installèrent en 1852. C'est encore le dépôt actuel qui menace ruine et qui est très défectueux.*

Nous allons assister depuis cette époque et presque jusqu'à nos jours, pourrait-on dire, à un antagonisme plus ou moins latent, à un désaccord plus ou moins aigu selon les époques entre certains naisseurs des montagnes du Doubs et l'Administration des haras. Le franc-comtois est têtu, dit-on, mais il est aussi conservateur. Le cultivateur de nos montagnes a une idée bien ancrée dans son cerveau et qui vient de loin, c'est que le cheval comtois est le meilleur des chevaux et que tout croisement ne peut que lui être préjudiciable. Laissez-nous faire, dit-il, notre cheval à notre idée comme l'ont fait nos pères et grand-pères. L'administration aura beau répéter que la race dégénère, que les étalons indigènes sont défectueux, le producteur préfère souvent un étalon comtois médiocre à un cheval étranger bien fait. Il faut reconnaître que l'administration en haut-lieu, pendant la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, s'est montré incompréhensive de la situation de l'élevage comtois et ceci malgré les indications et les réclamations des directeurs du dépôt de Besançon. Certes ne généralisons pas, bien des cultivateurs se rendaient pourtant compte des imperfections de leurs chevaux et se laissaient guider. Ils essayaient les croisements proposés, mais ils se décourageaient vite, et le principal écueil à une amélioration progressive c'est qu'ils se laissaient aller à vendre leurs meilleurs poulains et pouliches qui partaient pour la Suisse et les départements voisins. C'est la plainte constante de tous les directeurs qui se sont succédés au dépôt de Besançon jusqu'à nos jours. Notons en plus l'indifférence regrettable que le naisseur montre vis à vis des certificats d'origine.

Dès 1806 le Ministre institue un " concours d'étalons comtois de cinq ans au moins ". En 1809, 14 étalons de bonne race se réunissent à Besançon et l'administration fait quelques achats. En 1810 l'effectif du dépôt est le suivant : 40 chevaux dont 24 comtois, où la robe rouane domine, 1 étalon fils d'un anglais et d'une hanovrienne, 1 cheval fils d'un turc et d'une mecklebourgeoise, 3 étalons du dépôt de Sanabourg ( Hesse-Cassel), 1 andalou, 4 normands, 1 suisse, 2 chevaux de Vitembourg, 3 de Jutland. Toutefois dans la montagne du Doubs on n'envoie que des comtois et un normand à Maîche. En 1811, l'effectif est porté à 43 chevaux qui ont sailli 1 227 juments ce que l'on trouve excellent.

Malheureusement les réquisitions massives de 1812 firent tomber le nombre de juments saillies à 973. Dès Décembre 1813 devant l'invasion menaçante, on décide d'évacuer les chevaux du dépôt au nombre de 37. Monsieur de Castellengo " noble piémontais " directeur du dépôt, quitte la ville avec ses chevaux en direction de Bourges et Saint-Fargeau. Il ne rentre à Besançon qu'en 1815 avec 27 chevaux, les autres ayant péri en route. En 1816, l'effectif est réduit à 21 chevaux. Le sous-directeur, le Chevalier de Chambreuil, réclame 80 étalons dont 50 comtois et 30 étrangers. L'ordre arrive de Paris d'acheter 25 ou 30 bons comtois, mais on ne peut en trouver que 8, et l'on ne peut donner satisfaction au Préfet qui réclamait des étalons normands. En 1819, le directeur se plaint de n'avoir que 21 mauvais chevaux et de ne pouvoir saillir toutes les bonnes juments qui existent encore en montagne.

Depuis le fin de l'Empire, l'élevage du cheval traversait une crise grave dans la France entière. Presque toutes nos races étaient en voie de dégénérescence. Le nombre total des chevaux n'avait pas diminué, loin de là, puisqu'en 1789 la France avait 2 048 000 chevaux et en 1812, 2 285 312 ( non compris les chevaux de l'armée) aussi on a dit " il restait des chevaux mais il n'en restait plus de bons ". Certes le mal doit être attribué aux guerres de l'Empire qui ne laissèrent dans le pays que des chevaux tarés ou par trop défectueux. Monsieur Musset dans sa thèse de doctorat " d'élevage du cheval en France " ( Paris 1914) signale un autre facteur qui serait intervenu dans la transformation de nos races de trait. " En 1806, dit-il, un règlement avait autorisé l'emploi de jantes larges pour les roues des voitures de roulage et l'on permit, pour ce genre voiture, un chargement sensible plus lourd qu'auparavant. Il fut permis d'atteler aux dites voitures, un nombre illimité de chevaux. Les diligences publiques à service rapide, en arrivèrent à porter fréquemment, avec les marchandises accumulées sur l'impériale, 6 500 Kg environ. Ces nouveaux modes de transport exigeaient des chevaux d'un type nouveau capables de traîner des charges pesantes sur de mauvais chemins. Entre 1815 et 1830 toutes les variétés de chevaux de trait furent ainsi transformées, une seule resta ce qu'elle était : les chevaux franc-comtois gardèrent leurs anciennes formes et restèrent moins forts et moins épais, c'est qu'en Franche-Comté le roulage avait pris depuis une époque très ancienne, une forme très spéciale qui était devenue presque une industrie.

Ces voituriers sont déjà signalés dans le " Guide des chemins de France " livre imprimé à Paris en 1553 par Charles Estienne.

Ils sillonnaient la France entière transportant des marchandises variées jusqu'en Suisse et en Allemagne. Ces voituriers étaient connus sous le nom de " Grandvalliers ", beaucoup étaient originaires de la région de Grandvaux ( Jura) (1). Au moment de la campagne de Russie en 1812 Napoléon les mobilisa eux et leurs voitures. Dans son livre " la Campagne de Russie " le Général comte de Ségur a écrit " Enfin les premières voitures de ravitaillement apparurent à Minsk, c'étaient des voitures comtoises chargées de vivres et de munitions ". Un autre groupe avait été dirigé sur Vilna. " Quand les Granvalliers disparurent, ajoute Mr. Musset, la race franc-comtoise qui trouvait dans ce roulage l'emploi facile de ses produits, fut obligée de se transformer à son tour ". La théorie de Mr Musset doit, à mon sens, être complétée en disant que si les chevaux comtois étaient restés moins forts et moins épais ils avaient pourtant dégénéré. Les documents qui le prouvent sont nombreux. Je retiendrai l'opinion d'un hippiatre éminent et qui a vu les choses de près : GAYOT.

---

(1) *Voir l'appendice à leur sujet. Notons à propos de la région de Grandvaux que le Comtois Gilbert Cousin, l'élève et l'ami d'Erasmus, signale dans sa " description de la Franche-Comté " en 1552, que " l'on tient en grande estime les chevaux au pas d'amble de ce pays " analogues vraisemblablement aux bidets d'allure de la Normandie.*

Voici ce qu'il a écrit au sujet du cheval comtois " De 1816 à 1830, la race comtoise a marché dans le sens des races communes, elle s'est alourdie, confondue dans ce que nous avons appelé, la grosse espèce. Elle tenait le milieu entre le cheval boulonnais qui était plus puissant et plus agile et le cheval breton plus léger et mieux conformé ". Huzard le fils dans son traité " Haras domestiques " ( 1829) confirme lui aussi la dégénérescence de la race et il ajoute " Les cultivateurs qui voudraient encore élever cette race, y trouveraient sûrement un bon bénéfice, ils devraient, selon moi, s'ils avaient à choisir, prendre de préférence la race boulonnaise quoiqu'un peu de soins puisse rendre la race comtoise sinon supérieure du moins égale. " Quoiqu'il en soit, on se préoccupe en haut lieu de l'état de la race et, en 1820, le Préfet M. du Villiers du Terrage nomme une commission chargée d'établir un rapport sur la situation de l'élevage dans le Doubs. Ce rapport fort intéressant se trouve dans l'annuaire du Doubs de 1821. Il signale que le département possède encore 5 400 poulinières. " Nous sommes convaincus, disent les rapporteurs, que la race normande est celle qui croiserait le plus avantageusement avec nos juments en observant de faire choix surtout dans les premières années, des étalons les plus corsés, sauf à donner aux femelles en prévenant, des étalons plus distingués de même race. "

Les rapporteurs constatent que les étalons indigènes sont extrêmement défectueux, tarés ou trop jeunes. Ils conseillent de remettre en vigueur le système des étalons approuvés avec primes appropriées et d'établir des concours pour étalons, juments et pouliches.

On suivit ces conseils et en 1826, nous trouvons 17 étalons approuvés pour le département dont 10 de robe rouane. En 1825, il y avait eu 3 911 naissances pour le département. On institue aussi des concours de poulinières et de pouliches mais réservés aux chevaux de selle ! " La multiplication des chevaux de selle, dit l'affiche, étant une amélioration très importante à introduire, dans le pays. " A la même époque pourtant le dépôt reçoit quelques percherons mais la tendance de la Direction de Paris est nettement en faveur du cheval de sang. En 1828 on décide de réduire le nombre de chevaux de trait et une nouvelle commission conclut à l'achat de 12 étalons de race cotentine et mecklembourgeoise et à la conservation des primes " pour les juments et pouliches les plus fines ". L'engouement pour le pur sang comme étalon de croisement, sous l'influence du Jockey-Club, ne fit qu'augmenter cette tendance. Le comte de Montendre, dans son livre, demande pour le Doubs, 10 étalons de pur sang et de demi-sang, genre cheval de chasse, qu'il considère comme nécessaires pour améliorer la race dégénérée. Les doléances des éleveurs devant les mauvais résultats obtenus, deviennent de plus en plus nombreuses et en 1836 il n'y a plus que 3 000 poulinières pour le département. En 1846, on reconnaît enfin la nécessité de revenir aux géniteurs de trait. Le Conseil général de son côté vote à plusieurs reprises des sommes importantes pour l'achat de juments percheronnes et boulonnaises qui étaient vendues aux éleveurs avec l'obligation de les conserver au moins 6 ans et de garder les juments femelles.

En 1848, l'Etat avait décidé la création d'un Conseil Supérieur des Haras et en 1850, le Général de la Moricière avait présenté au dit conseil un volumineux rapport où il signale qu'en 1848 le département du Doubs comportait 8 197 poulinières qui avaient donné 3 583 naissances. Une commission départementale composée de MM. De Bussière, de Ganay et de Poignard avait conclu que la race était très dégénérée et qu'elle s'étonnait d'un semblable résultat obtenu par le croisement avec le cheval percheron. La dite commission " pense que la circonscription n'est nullement préparée à recevoir le pur sang ni même le demi-sang d'administration des haras a perdu toute influence depuis qu'elle a été obligée de supprimer les étalons de gros trait dans ses dépôts. Il n'y a pas lieu, conclut-elle, à songer à substituer pour le moment, à la race du pays, une race plus légère. "

En 1855, le dépôt de Besançon comporte 2 pur-sangs, 16 demi-sangs, et 7 percherons. En 1856 le Gouvernement signale aux cultivateurs éleveurs et propriétaires que " l'administration des haras vient de donner une preuve de l'intérêt qu'elle porte aux éleveurs franc-comtois, en accordant de nombreuses remontes en pur-sangs, arabes, anglo-arabes et demi-sang normands. Ces espèces sont, comme l'expérience l'a prouvé, les plus propres à créer, avec la jument du pays, le cheval de cavalerie si recherché et qui est payé si avantageusement. "

Les éleveurs continuent à faire la sourde oreille. Le Directeur de Besançon signale à Paris que " la Franche-Comté n'est ni préparée ni disposée à recevoir l'étalon de pur-sang " on ne l'écoute.

La moyenne de saillie des étalons de sang de l'état tombe à 13 juments, alors que celle des étalons indigènes est de 75. La loi de réorganisation des haras de 1860 supprime tous les étalons de trait des divers dépôts et, l'effectif du dépôt de Besançon tombe à 15 chevaux, c'est-à-dire que l'action de l'administration pour le Doubs tombe à peu près à zéro. La guerre de 1870 porta un coup funeste à l'élevage de nos régions, les réquisitions, la vente des meilleures poulinières laissèrent une population décimée. Avant d'en arriver à la réorganisation des haras par la loi de 1874 jetons un coup d'œil rétrospectif sur la situation de l'élevage dans le Doubs entre 1840 et 1870. Quel était le cheval qu'on trouvait sur les plateaux de la montagne ? Damalix, le fils, Gayot, Huzard le fils etc., nous en ont fait le portrait : cheval de trait lent, défectueux dans sa conformation, tête souvent trop grosse, mais quelquefois carrée et assez belle, portée par une encolure courte et mince, garrot bas et noyé, épaule courte et droite avec une poitrine remontée et manquant de largeur, ventre volumineux, côtes plates, rein et dos mal soutenus avec une croupe large courte et avalée. Les membres étaient grêles dans les avant bras et les canons, les tendons souvent faillis, mais les tissus étaient assez secs, des jarrets étroits, clos, souvent coudés et atteints de vessigons.

Les pieds étaient trop souvent à talons bas, la taille oscillait entre 1,50 et 1,60 les plus grands chevaux étant les plus mal bâtis. Les robes rouanes et grises prédominaient à Maîche alors que les baies étaient plus nombreux dans les régions de Pontarlier et de Morteau.

Les pâturages de la montagne sont nettement supérieurs à ceux de la plaine, aussi dans les cantons de la plaine les chevaux du même type étaient nettement inférieurs et, comme nature et, comme résistance. Malgré tous ses défauts, le cheval comtois avait des qualités de rusticité et d'endurance qui en faisaient un bon serviteur s'entretenant facilement et il était recherché. Pendant la guerre de Crimée les Comtois employés comme artilleurs, furent ceux qui résistèrent le mieux aux rigueurs du climat avec les petits bretons. J'ai eu le privilège de connaître jadis un vieux marchand de chevaux qui de 1850 à 1890 avait parcouru la Montagne, la plaine et fréquenté toutes les foires de la région y compris celles des Franches-Montagnes Suisses. Des centaines de chevaux lui avaient passé entre les mains et il avait gardé une mémoire excellente. Certes, me disait-il, la majorité des chevaux de la montagne n'était à cette époque lointaine que des chevaux de trait lent, mais parmi ceux de taille moyenne on trouvait des sujets plus réguliers avec une belle tête carrée, un garrot un peu noyé certes, un dessus mieux soutenu. Ils étaient énergiques et aptes au trait léger.

Tous ceux qui avaient besoin pour leurs occupations d'un cheval de voiture légère, commerçants, industriels, médecins de même que les maîtres de poste se remontaient assez facilement en chevaux comtois qu'on trouvait à acheter avant la guerre de 1870 entre 500 et 600 frs. Ils n'avaient pas de brillants carrossiers attelés à leurs voitures, c'est certain, mais de bons serviteurs, aux allures un peu courtes, mais résistants et courageux. Il est bien vrai, ajoutait-il, que la majorité des éleveurs étaient opposés à tout croisement et même certains défauts de leurs chevaux étaient pour eux des qualités. Ils aimaient les croupes larges doubles et avalées, c'est ce qu'ils nommaient " un beau cul fendu " ( c'est encore une opinion répandue aujourd'hui), un genou renvoyé, était " un devant bien armé ". Signaler des jarrets étroits ou coudés vous attirait la réponse " Cela n'a pas d'importance, le derrière suit toujours le devant. "

Un cheval issu d'un demi-sang, et ils étaient rares, était étiqueté " un pointu " et il faut prendre ce mot dans un sens péjoratif. Malgré tout les acheteurs étaient nombreux et le commerce prospère. Toute la région était parcourue par des courtiers de la Suisse, de la Haute-Saône, de l'Alsace qui enlevaient les meilleurs chevaux, les Savoyards continuaient à acheter des pouliches aptes à faire des juments mulassières. Il n'était pas rare de voir aux foires de Septembre, 2 à 300 poulains à Montbéliard, 5 à 600 à Maîche.

Après la guerre de 1870, c'est devenu bien mauvais, me disait mon vieil ami, et l'on était réduit à acheter en Suisse soit dans les Franches-Montagnes, soit dans la région de Porrentruy, mais là, il fallait se méfier car la fluxion périodique y était fréquente.

La loi de réorganisation des haras de 1874 envisageait surtout la production d'un cheval de demi-sang apte à remonter la cavalerie et l'artillerie. Le dépôt de Besançon reçut à cet effet un lot de demi-sangs normands, des bretons et des percherons. Le conseil général du Doubs qui, jusqu'alors avait été d'accord avec les Haras, prit, à partir de 1871, une attitude hostile. Il concluait dans un rapport " que les étalons de l'Administration placés dans le département avaient nui à l'élevage et qu'il faut que l'Etat place à Besançon des étalons comtois " vœu facile à émettre mais quasi impossible à réaliser.

En 1873 le Conseil décide de ne plus avoir de rapport avec l'Administration et la Société d'Agriculture offre ses services pour diriger l'élevage et reconstituer le cheval comtois ". Le Directeur de Besançon propose au ministre de ne s'occuper que de l'arrondissement de Besançon et d'abandonner le reste du département " on ne pouvait rien faire, les éleveurs de la montagne suivant les conseils du Conseil Général ". Le département achète alors des étalons comtois, normands et percherons qu'il revend aux étalonniers.

Dès 1880 ce système se montre défectueux et les éleveurs réclament à nouveau des étalons de l'Etat. La même année une délégation du Conseil Général visite le dépôt, on lui montre les étalons et quelques juments de demi-sang avec leurs poulains.

" Parfaitement édifiés " les membres de la délégation décidèrent " de remettre entre les mains des Haras la direction de l'élevage dans le département " et le Conseil général ratifia cette décision. Du reste en 1883 il ne restait plus que 9 étalons achetés par le département, 5 avaient été revendus à des étalonniers et étaient approuvés, 4 autres qui n'avaient pas trouvé d'acheteurs étaient en dépôt chez les dits étalonniers. " Ces 4 chevaux, dit un rapport, tarés, usés et à réformer n'avaient sailli que 161 juments ". On envoie alors dans les stations du Doubs 15 demi-sangs anglo-normands et bretons, leur moyenne de saillie est de 52 juments " résultat superbe " écrit le directeur. Depuis lors et jusqu'aux premières années du XX<sup>ème</sup> siècle la monte a été assurée dans le département par 18 étalons de l'Etat, demi-sang normands, postiers bretons et percherons. Ces derniers, choisis parmi les percherons de petite taille, après une courte période de vogue, réussirent mal, j'en dirai autant des bretons auxquels on reprochait, avec raison des dessous trop légers. Parmi les étalons privés approuvés qui étaient en moyenne au nombre d'une vingtaine, on trouvait quelques Anglo-normands et quelques bons comtois, mais la majorité des étalons autorisés était fort médiocre.

Malgré tout, si la majorité des éleveurs restait fidèle au Comtois, certains d'entre eux s'adressaient aux demi-sangs et l'élevage semblait s'orienter , en partie tout au moins, vers la production d'un demi-sang qui, s'il n'était pas un cheval de luxe n'en était pas moins un animal utile, actif et résistant. La remonte trouvait à acheter des artilleurs et quelques dragons. En 1913, elle acheta encore dans le département, 54 chevaux pour près de 80 000 frs.

Pour être véridique, il faut ajouter que trop souvent, la Normandie nous expédiait au lieu de demi-sangs épais, bien membrés, de grands carrossiers, minces, haut perchés avec des dessous légers. Leurs produits décousus étaient de vente difficile, et de tels chevaux éloignaient les éleveurs qui retournaient aux comtois.

Mais, au début du XX ème siècle, l'automobile fait son apparition et une grande crise se mit à sévir sur l'élevage du demi-sang et cela, dans la France entière.

La crise se fit sentir aussi dans les plateaux du Doubs où les poulains ne trouvaient plus d'acheteurs. Pour remédier à cette situation, l'administration décide d'essayer le croisement avec le petit ardennais lorrain et, dès 1905, elle envoie un bon cheval de cette race à Maîche et il y est fort prisé. De son côté, le département achète des étalons de même race, qu'il revend aux étalonniers. Deux ans plus tard, les percherons disparaissent du dépôt et, en 1912, 10 ardennais font la monte dans les stations de l'Etat avec 8 demi-sangs. Dans son rapport de 1913, Monsieur de LESTAPIS directeur de Besançon, se déclare très satisfait de l'emploi des ardennais dont la moyenne de saillie est de 66.

La guerre de 1914-1918 fit subir des pertes à l'élevage, mais malgré tout, on continua à faire naître et, en 1922, le nombre des poulinières du Doubs, se monte à 5 000 ; l'élevage est prospère, la vente des poulains facile, mais, quelques éleveurs se plaignent des ardennais à qui, ils reprochent leurs grosses têtes et la qualité de leurs membres souvent empâtés. En 1919, quelques éleveurs de la montagne, sous l'inspiration du comte Léonel de MOUSTIER, avait fondé une association sous le nom de " Syndicat départemental du cheval comtois ". Ce regroupement prit comme tâche " l'amélioration de la race chevaline par sélection pure sans introduction de sang étranger ". Les moyens envisagés pour arriver à ce résultat, sont d'après les statuts du dit syndicat.

- 1) Achat et entretien de bons étalons.
- 2) Primes de conservation attribuées aux poulains, pouliches, juments, étalons du type comtois.
- 3) Organisation de concours et d'expositions.

Cette association s'est subdivisée en 7 syndicats locaux et organise des concours dans leurs circonscriptions. Une commission itinérante fait chaque année un examen des poulains entiers susceptibles de faire de futurs étalons. En 1945 elle a primé 48 poulains nés en 1943 et 1944 et a distribué 16 600 frs de primes. Voici, d'après les statuts, les caractères du cheval à produire. " Cheval de format moyen, taille 150 à 160, poids oscillant entre 5 et 650 Kgs, robe généralement baie, tête carrée à l'œil vif, oreilles petites et bien plantées.

Encolure droite et musclée, garrot aussi sorti que possible, poitrail large, poitrine profonde, côte arrondie, rein droit et bien attaché, dos le moins ensellé possible, ventre soutenu, croupe large un peu avalée, articulations fortes, bons aplombs, tendons bien détachés, canons les plus développés possibles, membres bien trempés, pieds moyens bien conformés. Type général : cheval de trait léger ". Rapidement on fut obligé de reconnaître que les étalons comtois d'un bon modèle, étaient très rares et qu'on ne pouvait se passer des Etalons de l'Etat. Après une série d'entrevues et de discussions l'accord se fit avec l'Administration. Le Président, le comte de MOUSTIER déclara au cours d'une réunion du Syndicat en 1921 " que la situation vis-à-vis des Haras sera une situation d'entente et que le syndicat inscrira volontiers à son Stud-book des chevaux des Haras s'ils répondent à peu près aux caractéristiques du cheval comtois ". C'était admettre l'emploi du cheval préconisé par l'administration c'est-à-dire du petit ardennais lorrain de format moyen, râblé, osseux, énergique.

Un concours central de la race comtoise eut lieu en Septembre 1921 à BESANCON. Il y avait un lot assez important de poulinières et de pouliches assez homogènes. Le meilleur des trois étalons présentés était un petit-fils d'Ardennais, 4 poulains de 18 mois étaient plutôt médiocres. L'élevage de la montagne traversait une période de prospérité et Monsieur RICHARD directeur de BESANCON, pouvait écrire dans son rapport annuel au Conseil Général.

" L'alliance de l'Ardennais actif, trempé, énergique des plateaux de Lorraine avec la jument du pays de Maïche est recommandable, les résultats obtenus le démontrent et le croisement continuera d'avoir, sans nul doute, des conséquences autrement heureuses que celles des tentatives du même genre faites précédemment ". La moyenne des saillies pour les Ardennais de l'Etat oscillait autour de 75. En 1922 pour la première fois les Haras purent faire l'achat d'un étalon comtois qui, comme l'a fort bien dit Monsieur DESBOIS " s'il n'est pas une merveille est bien de chez lui ". Depuis lors les Haras continuèrent d'acheter chaque année un ou deux étalons comtois selon les besoins.

Depuis 1937 le Syndicat d'élevage organisa conjointement avec les haras, chaque année un concours du deuxième degré. A Maïche, en 1937, puis au Russey l'année suivante, Monsieur de CHEVIGNY inspecteur général de la 5 ème région qui, il y a 20 ans, était directeur du dépôt de BESANCON, fut heureux de constater l'amélioration obtenue et de le dire aux éleveurs. La guerre survint et les Allemands ayant prélevé en 1940 une partie des étalons du dépôt, la monte ne put se faire dans le Doubs qu'avec 4 comtois et 4 Ardennais. A l'automne 1942, les haras organisèrent au moment du concours du 2 ème degré à ORCHAMPS-VENNES un " concours épreuve " pour étalons comtois doté de 5 000 frs de primes pour poulains entiers de 3 ans, et 4 000 frs pour étalons de 4 à 6 ans.

Ce concours créé pour la première fois dans la Doubs sur le modèle des concours analogues de Bretagne et des Ardennes eut un plein succès. 7 poulains et 10 étalons y prirent part et accomplirent l'épreuve attelée en terrain varié dans d'excellentes conditions. Monsieur EHRMANN Inspecteur Général de la 5<sup>ème</sup> région qui, en 1924 était directeur à Besançon, fut heureux de féliciter les éleveurs. En octobre 1943, le concours eut lieu à Maîche. Monsieur de MALHERBES, directeur général des haras avait bien voulu y assister et il se déclara fort satisfait. Depuis 1923, 24 étalons comtois sont entrés au dépôt de Besançon, dont 15 étaient ou sont fils ou descendants d'ardennais par le père et quelques-uns aussi par la mère. Aujourd'hui, ( 1945 ) la dépôt comporte 12 étalons comtois dont 9 ont des ascendants ardennais. Il est à remarquer que sur ces 12 chevaux, 9 sont alezans, robe très peu fréquente jusqu'à présent. Il faut y voir l'influence d'un excellent petit ardennais alezan " DONK " qui a fait longtemps la monte à Maîche et qui a très bien produit ainsi que son fils " Jongleur ", alezan comme son père. Ces chevaux d'un format général moins lourd que l'Ardennais, sont bien vus par la majorité des éleveurs. Il faut donc reconnaître que l'Ardennais lorrain a été un facteur certain d'amélioration. Il a rectifié les dessus, amélioré les poitrines, renforcé les membres, corrigé la direction des jarrets, amélioré les pieds. On lui reproche de donner une grosse tête peu expressive et chargée en ganache, ce qui est malheureusement quelquefois vrai. On dit aussi que si les membres qu'il donne sont plus gros, ils sont d'un tissu moins dense et moins résistant.

Certains disent que l'Ardennais a rendu le comtois moins actif, moins courageux, plus exigeant en nourriture. Là, j'hésite à me prononcer, mais je crois que si l'on fait le bilan, les gains l'emportent sur les pertes. GAYOT écrivant au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, disait, parlant du comtois, " L'histoire de cette race est assurément curieuse et intéressante. En moins d'un siècle, le cheval franc-comtois aura passé par trois phases distinctes. On l'aura connu cheval d'armes un peu lourd et commun, sans doute, mais estimé et recherché, nous l'avons vu cheval de roulage décousu et lymphatique mais accomplissant sa tâche en égard aux exigences de son temps. Nous pouvons le retrouver dans quelques 20 ou 30 ans, cheval à deux fins corpulent et solide tenant une place utile dans la satisfaction des besoins généraux ". GAYOT pensait améliorer le cheval comtois par l'emploi d'un étalon anglo-boulonnais dont il espérait beaucoup, mais ce projet ne fut jamais réalisé. Le petit ardennais peut, semble-t-il être le facteur qui permettrait d'arriver au but souhaité par GAYOT. Faut-il dès maintenant renoncer à l'ardennais et faire de la sélection pure comme certains le préconisent ? Je ne le crois pas. Il existe encore trop de juments mal soutenues dans leur dessus, défectueuses dans leurs poitrines et leurs membres. Là le petit ardennais a encore un rôle à remplir. Mais, me direz-vous, en continuant l'apport du sang ardennais vous en arriverez à faire disparaître les qualités du comtois et vous n'aurez qu'une sorte d'ardennais. Certes pour certaines juments amples, déjà améliorées, l'emploi d'un comtois est tout indiqué plutôt qu'un ardennais, du reste il ne faut pas oublier le facteur terroir. Le cheval a-t-on dit est le reflet du sol sur lequel il naît et grandit.

Les qualités des herbages, le climat, bref l'habitat influencent le développement d'une race. C'est une loi biologique quasi inéluctable. Lorsque l'on suit les opérations de la marque des étalons, ceux qui par le privilège de l'âge (privilège peu enviable) peuvent se souvenir des étalons d'il y a 45 ans, doivent constater l'amélioration obtenue. En plus des 12 comtois du dépôt de BESANCON, 95 étalons privés ont fait la monte dans le Doubs en 1945. Parmi les étalons approuvés, au nombre de 32, on trouve de très bons chevaux, les autorisés et les acceptés sont d'une qualité moins bonne et ne sont pas exempts de défauts de structure. Mais dans l'ensemble ils sont plus homogènes, moins décousus, plus réguliers de structure. L'on ne peut n'être pas frappé par un certain air de famille qui les sépare des ardennais bien qu'ils en descendent pour la plupart. Ils sont moins lourds, moins viandeux, plus actifs, ils ont gardé pour le plus grand nombre leur belle tête carrée et la sécheresse de leurs tissus, le facteur terroir a sûrement joué dans cette évolution. D'après le rapport de Monsieur BERT directeur du dépôt de BESANCON, présenté au Conseil Général en automne 1945, environ 8 000 juments ont été saillies, ce qui fait prévoir environ 4 000 produits. L'élevage traverse donc à l'heure actuelle une période prospère, les chevaux sont rares et les prix très élevés.

Quel sera l'avenir de notre race ? En présence des perturbations économiques issues de la guerre il semble impossible de faire des pronostics. Nos voisins du Jura, de la Haute-Saône viennent s'approvisionner chez nous, quand la frontière suisse sera ouverte, il est peu probable que nos voisins viendront comme jadis faire des achats, car il semble que l'élevage des Franches-Montagnes traverse une crise de surproduction.

Si l'Administration des Haras et le Syndicat d'élevage du cheval comtois continue à travailler en commun dans la même ligne tracée depuis 25 ans, si le recrutement des jeunes étalons d'un bon modèle devient régulier et facile, si ces derniers produisent bien, si les éleveurs ne se laissent pas aller à vendre leurs meilleurs poulains et pouliches, nous arriverons à fixer et à produire un cheval de trait léger de format moyen, bien suivi, actif, énergique, bref, un type de cheval toujours recherché de nos jours et de vente facile.

C'est le vœu que je fais en terminant cette étude.